



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 8 août 2022 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.7.4 du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'autoriser l'implantation d'un abri d'auto à une distance de 0.74 m au lieu de 1 m prévu au règlement.

La propriété concernée est située dans la zone C-3 et comprend le lot numéro 4 180 921 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 44, rue Angus sud, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce vingtième jour du mois de juillet 2022.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier-trésorier